

Aides pécuniaires en lien avec l'industrie des plastiques

 PLASTIWIN



Former un collaborateur

1) Chèque-Formation

- ✓ **C'est quoi:** Le Chèque-Formation vous permet de bénéficier d'une aide financière pour former vos travailleurs dans l'un des centres de formation agréés. D'une valeur de 30 euros, il correspond à 1 heure de formation par travailleur. Il existe également une déclinaison des Chèques-Formation : Chèque-Formation langue axé sur l'apprentissage des langues et Chèque-Formation éco-climat axé sur le domaine environnemental.
- ✓ **Avantages:** Vous bénéficiez d'un subside de 15 euros par Chèque-Formation. Votre Chèque-Formation ne vous coûte donc que 15 euros. Le nombre de chèques que vous pouvez obtenir par an varie en fonction de la taille de votre entreprise (nombre d'équivalent temps plein selon l'ONSS)

[En savoir plus / Fiche Forem](#)

2) Crédit adaptation

- ✓ **C'est quoi:** Le Crédit-Adaptation sert à soutenir financièrement les formations spécifiques que vous organisez pour vos travailleurs dans le but de les maintenir à niveau ou de développer leurs compétences
- ✓ **Avantages:** Vous obtenez une intervention forfaitaire horaire par travailleur de:
 - ✓ 9 euros pour les PME, c'est-à-dire pour les entreprises de moins de 250 travailleurs et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros ;
 - ✓ 6 euros pour les autres entreprises.

La subvention est plafonnée à 80 000 euros par entreprise et par période de deux ans et ce, dans les limites budgétaires fixées annuellement ; Vous bénéficiez de conseils de nos spécialistes qui vous aideront à constituer votre dossier et à élaborer votre plan de formation.

[En savoir plus / Fiche Forem](#)

3) Crédit adaptation – Volet Tutorat

- ✓ **C'est quoi:** Il s'agit d'une intervention forfaitaire horaire lorsque vous utilisez les acquis d'un travailleur expérimenté pour former un autre travailleur.
- ✓ **Avantages:** Vous bénéficiez d'une intervention forfaitaire de 10 euros par heure de formation par travailleur formé et de 1 e supplémentaire par heure de formation si l'apprenant est « peu qualifié », c'est-à-dire ne disposant pas du diplôme d'enseignement secondaire supérieur. La subvention est plafonnée à 80.000 par entreprise et par période de 2 ans et ce, dans les limites budgétaires fixées annuellement.

En savoir plus / [Fiche Forem](#)

4) Fonds sectoriels – Subsidés de Co-Valent

- ✓ **C'est quoi:** Si vous êtes actif dans le secteur de la chimie, des matières plastiques ou des sciences de la vie (Indice ONSS 087) et si vos collaborateurs sont soumis à la commission paritaire 116 ou 207. Votre entreprise avance toujours les frais afférents à la formation et introduit ensuite une demande d'intervention auprès de Co-valent.
- ✓ **Avantages:** Toutes les formations qui améliorent les compétences de vos collaborateurs et augmentent l'employabilité. Tant les formations fournies par un prestataire de formations externe que les formations dispensées par un formateur interne peuvent en bénéficier.

En savoir plus

Former un collaborateur potentiel

1) Plan Formation-Insertion (PFI)

- ✓ **C'est quoi:** Dans le Plan formation - insertion, le demandeur d'emploi bénéficie d'une période de formation déterminée entre l'employeur et le Forem, immédiatement suivie d'un contrat de travail pour une durée au moins équivalente à celle de la formation.
- ✓ **Avantages:** Le stagiaire reste inscrit comme demandeur d'emploi et continue à bénéficier de ses éventuelles allocations de chômage, d'insertion ou de son revenu d'intégration sociale. Vous lui versez une prime d'encouragement, exemptée de cotisation de sécurité sociale.

[En savoir plus / Fiche Forem](#)

2) La formation Alternée

- ✓ **C'est quoi:** C'est l'opportunité pour un demandeur d'emploi de se former en alternant formation théorique et pratique au sein de votre entreprise et dans un centre du Forem, de l'IFAPME ou en Centre de compétence pendant une période de 3 mois minimum à 12 mois maximum, selon le métier et en fonction du statut administratif du candidat. L'objectif est de lui faire acquérir toutes les compétences nécessaires à l'exercice de sa profession.
- ✓ **Avantages:** Vous renforcez votre équipe tout en transmettant la passion de votre métier. Vous accueillez un demandeur d'emploi et le formez selon vos besoins et méthodes. Aucune obligation d'embauche mais l'opportunité d'engager un travailleur formé que vous connaissez et qui connaît votre entreprise

[En savoir plus / Fiche Forem](#)

Être remboursé quand un collaborateur se forme personnellement

1) Congé éducatif payé (CEP)

- ✓ **C'est quoi:** Vous êtes un employeur du secteur privé ou une entreprise publique autonome ? Le congé-éducation payé est un système de congés individuels de formation. Il s'agit d'un droit reconnu aux travailleurs qui suivent certaines formations et qui leur permet de s'absenter du travail en maintenant leur rémunération. En tant qu'employeur vous êtes dans l'obligation d'y donner suite, dès lors que le travailleur intéressé et la formation suivie remplissent les conditions réglementairement fixées
- ✓ **Avantages:** En tant qu'employeur, il vous est possible de bénéficier d'un remboursement forfaitaire par heure de Congé-Éducation payé octroyé au travailleur au cours de l'année scolaire. Ce forfait est de 21.30 e/heure de congé-éducation payé. La limite du salaire brut remboursable est de 2.928 e pour l'année scolaire 2018-2019.

[En savoir plus / Fiche Forem](#)



[linkedin.com/company/plastiwin](https://www.linkedin.com/company/plastiwin)



Plastiwin ASBL
Rue des Pôles 1 / B56
4000 Liège



EMAIL
info@plastiwin.be



GSM
04 77 23 42 93